

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 7 MARS

## L'armée Coloniale

Le Conseil des ministres qui s'est tenu dimanche à l'Élysée s'est, paraît-il, occupé de la création de l'armée coloniale. Il est grand temps, en effet, que cette grosse question, depuis tant d'années à l'étude, reçoive enfin une solution.

Nous allons envoyer à Madagascar 6,000 jeunes gens tirés de nos régiments d'infanterie. M. le général Mercier l'a voulu ainsi. Il prétendit que c'eût été faire outrage à l'armée de ligne que de ne lui point faire une part prépondérante dans le recrutement du corps expéditionnaire; il soutint, contre le sentiment unanime de la Chambre, que l'honneur militaire commandait d'envoyer guerroyer contre les Hovas nos petits soldats tout fraîchement transplantés des champs paternels à la caserne, tandis que les vieux et solides troupiers de la légion étrangère et des corps spéciaux de l'Algérie, infiniment plus aptes à endurer les fatigues d'une pénible campagne et qui ne demandaient qu'à partir, continueraient à se morfondre dans leurs garnisons.

Le gouvernement de M. Dupuy eut la faiblesse de donner son approbation à cette théorie saugrenue de l'ex-ministre de la guerre et décida que l'on ferait l'expédition avec de jeunes soldats de deux ans tirés des régiments de France. Il n'est plus temps d'y revenir.

Ce que vaut cette méthode, deux chiffres extraits par M. Mézières, président de la commission de l'armée, du rapport du général Dodds sur la campagne du Dahomey le diront :

« Dans l'infanterie de marine, composée de jeunes hommes inhabitués à la fatigue et à la rigueur des climats torrides, la mortalité a été de 50 pour 100; dans la légion étrangère, composée d'hommes robustes, solides, endurants, elle n'a été que de 10 pour 100. »

Il n'est pas besoin de chercher une autre démonstration de la nécessité de résoudre au plus tôt la question de l'armée coloniale. Depuis bien des années on y travaille. Longtemps la solution a été retardée par la divergence de vues du Sénat et de la Chambre, sur la délicate question du mode de recrutement exclusif par voie d'engagements volontaires.

Mais le ministère de la guerre attendit treize mois avant de se décider à tenir compte des volontés du Parlement. Ce qui n'a pas empêché le général Mercier de tirer du retard dont il était seul responsable un argument pour son système. Au résumé, nous sommes obligés d'envoyer à Madagascar des soldats insuffisamment aguerris, parce que nous n'avons pas d'armée coloniale; mais nous n'avons pas d'armée coloniale parce que la bureaucratie militaire n'en veut pas. Pourquoi? On le comprend facilement et, si les lecteurs ne devinent point cette triste charade, on leur en révélera le mot.

Combien de nos pauvres enfants paieront de leur vie ces criminelles résistances? Nous ne voulons point insister sur cette question cruelle. Le problème est aujourd'hui posé

dans des termes qui ne permettent plus de reculer. Espérons que le gouvernement l'aura compris.

## Contre le Duel

### Proposition de l'abbé Lemire

A la suite du malheureux duel entre le capitaine Le Châtelier et M. Harry Alis (Percher), rédacteur au *Journal des Débats*, M. Lemire manifeste l'intention de déposer très prochainement, à la Chambre, une proposition de loi contre le duel.

Rappelons que, en juin 1892, M. Maxime Lecomte avait déposé une proposition de loi tendant à la répression du duel, et dont l'article unique était ainsi conçu :

« Le duel est un délit.

» Quiconque se sera battu en duel sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 2,000 francs.

» L'auteur des blessures faites en duel sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 200 à 3,000 francs.

» Quand les blessures auront causé la mort, la peine sera d'un an à trois ans d'emprisonnement et de 500 à 10,000 francs d'amende. »

Voici les points principaux du projet de l'abbé Lemire :

Le duel est un délit spécial, en dehors du droit commun et comportant des peines spéciales.

La publicité du duel, sous forme de compte rendu ou autrement, est interdite, afin d'éviter la réclame et le chantage des spadassins.

Pour les différends semblant motiver actuellement le duel, on instituera un tribunal arbitral dans chaque profession constituée en corps, gens de lettres, journalistes, avocats, magistrats, artistes, une cour d'honneur décidant souverainement sur les affaires personnelles confiées actuellement aux témoins et dont les décisions seraient rendues publiques.

Les conflits entre personnes n'appartenant à aucune profession constituée en corps seront réglés de la même manière par une cour d'honneur élue à cet effet.

### Incident à la Chambre

Avant-hier, au moment où, la suspension de la séance décidée, la droite et la majorité applaudissaient M. Jules Roche, un incident assez vif se produisit.

— Vous applaudissez un chéquier! s'exclame M. Cluseret.

— Panama! crie M. Coutant.

— Osez donc, réplique M. Roche, répéter à la tribune ce que vous venez de dire!

— Vous êtes bien l'orateur de la majorité, braille M. Rouanet.

Mais très habilement M. Brisson intervient.

— Je n'ai, dit-il, entendu que la parole de M. Rouanet. Oni, M. Jules Roche a traduit les sentiments de la majorité: ses applaudissements l'ont bien prouvé.

Il y eut, pendant la suspension, de longues et chaudes discussions dans les couloirs. Mais, jusqu'à présent, aucun conflit personnel ne s'est révélé.

## Les épidémies militaires

On ne signale pas d'aggravation dans l'épidémie qui sévit au 135<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Angers.

En revanche, on en a de fâcheuses de Chollet. Il y a des malades au 77<sup>e</sup> de ligne. Un homme est mort et plusieurs sont atteints d'une sorte de grippe à forme méningitique.

— Le commandant du 15<sup>e</sup> corps vient de prescrire le licenciement des jeunes recrues de la garnison d'Aix, pour une période de quinze jours.

Cette mesure a été prise en raison d'une épidémie de méningite qui a occasionné plusieurs décès.

— Une grave épidémie de scarlatine vient de se déclarer au 31<sup>e</sup> de ligne, à Blois.

Cinquante-six malades sont en traitement à l'Hôtel-Dieu. Six soldats sont morts depuis le commencement de l'épidémie.

## INFORMATIONS

### La santé du Tsar

Le léger refroidissement dont a souffert l'empereur Nicolas est maintenant tout à fait dissipé.

Le tsar a reçu hier les rapports des ministres, mais toutefois les médecins ont conseillé à l'empereur de garder la chambre jusqu'à la fin de la semaine.

### Le prince Henri d'Orléans

Le prince Henri d'Orléans, accompagné de MM. Roux et Briffaud, a dû quitter Hanoi le 26 janvier dernier, pour Yen-Bay et Lao-Kay.

### Le service militaire

Au cours de son audition par la Commission du budget, le ministre de la guerre a été interrogé sur ce qu'il pensait de la réduction à deux ans du service militaire.

Le général Zurlinden a nettement déclaré qu'il soutiendrait le maintien de la durée du service à trois ans.

### La taxe d'abonnement

On confirme que le gouvernement repoussera la disjonction du projet de taxe d'abonnement sur les congrégations religieuses d'avec le budget.

On sait que cette disjonction sera demandée par un député républicain, sans doute M. Alicot.

### Les nouveaux crédits militaires

La Commission du budget, après avoir entendu le ministre de la guerre, a adopté la demande de crédit qu'il avait sollicitée.

### La caution des étrangers en matière commerciale

Hier, a été promulguée la loi rendant applicable aux étrangers, en matière commerciale, l'article 166 du Code de procédure civile, relatif à la caution *judicatum solvi*. Cette loi est ainsi conçue :

Article 1<sup>er</sup>. — L'article 166 du Code civil est ainsi modifié :

« En toutes matières, l'étranger qui sera demandeur principal ou intervenant sera tenu de donner caution pour le paiement des frais et dommages-intérêts résultant du procès, à moins qu'il ne possède en France des immeubles d'une valeur suffisante pour assurer le paiement. »

L'article 2 est abrogé.

### La question des sucres

On a annoncé que le Conseil des ministres s'était préoccupé de la question des sucres, que la Commission du budget en avait également délibéré. En ce qui concerne la surtaxe sur les sucres étrangers, le gouvernement et la Commission, après lui, attendront la solution qui interviendra au Reichstag. Si une prime à la sortie était votée par le Parlement allemand, la surtaxe serait aussitôt augmentée en France.

A côté de cette question, il y a celle de la surtaxe demandée contre les sucres coloniaux étrangers, qui sont admis, en franchise, à venir se faire raffiner en France dans les conditions prévues en la loi de 1884.

Le gouvernement s'occupe de cette question, et étudie le point de savoir s'il n'y aurait pas lieu, pour donner satisfaction aux partisans de la surtaxe, de limiter la franchise à un certain nombre de ports et à des quantités déterminées.

### Religieuse victime de son dévouement

Une religieuse de l'hôpital militaire de Dijon, la sœur Marie-Emile, vient de succomber aux suites d'une pneumonie infectieuse, contractée au chevet des malades du 27<sup>e</sup> de ligne. Un grand nombre d'officiers et de notabilités avaient tenu à rendre un suprême hommage à cette victime du devoir.

### Incendie de forêts

Cannes, 5 mars. — Un incendie s'est déclaré dans l'Estérel. Une des montagnes est complètement en feu.

### Incendie aux Antilles

Un télégramme de Port-d'Espagne, île de la Trinité, annonce qu'un incendie a éclaté dans le quartier commercial et a causé pour 4 millions de dollars de dégâts.

### L'influenza en Russie

Saint-Petersbourg, 6 mars. — Une épidémie d'influenza sévit actuellement avec violence à Saint-Petersbourg. Les hôpitaux sont pleins de malades.

### Les huîtres de Cancale

Cancale, le 6 mars. — Les détenteurs de parcs à huîtres et les étalagistes ont été convoqués avant-hier et hier par le commissaire de marine de Cancale et invités à faire connaître les pertes qu'ils ont subies par suite des gelées. Ces pertes sont énormes, et dans la région on exprime le vœu que les ostréiculteurs cancalais reçoivent des indemnités, soit du ministère de la marine, soit de celui du commerce. On évalue à plus de 6 millions le nombre des huîtres qui ont péri. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'il en reste encore beaucoup de saines et que « la cancale », comme on la désigne familièrement, ne manquera pas de si tôt.

## LE MARIAGE

### Du comte Jean de Castellane et de Miss Anna Gould

Le *New-York Herald* s'est fait télégraphier une longue dépêche sur le mariage du comte Jean de Castellane avec Miss Anna Gould.

Nous en reproduisons, pour l'agrément de nos lectrices, les principaux passages :

« L'hôtel de M. et M<sup>me</sup> George Gould, où le mariage a été célébré, a été livré aux fleuristes dans la nuit de dimanche. Des wagons de roses et d'orchidées avaient été déchargés. Dans le salon des Indes orientales, l'immense glace

placée entre les deux fenêtres était recouverte d'une tapisserie rouge pourpre, brodée d'or, formant dans le haut un dais sous lequel était placé le fauteuil épiscopal que devait occuper M<sup>r</sup> Corrigan, l'archevêque de New-York.

» Le parcours du cortège nuptial qui, du salon de musique, devait se rendre dans le salon dont nous venons de parler, était indiqué par un ruban en satin blanc fixé aux tiges de plantes fleuries. Sur toute la longueur de ce parcours avait été dressé un dais de lys, de roses et d'orchidées. La place des fiancés était surmontée d'un arc en fleurs.

» Tous les invités reçurent, en arrivant, une boîte en argent contenant le *Wedding cake* (gâteau nuptial), sur laquelle on lisait les initiales en or G. de C.

» Aux garçons et demoiselles d'honneur on offrit des épingles en diamant avec les mêmes initiales.

» Le cortège nuptial était ainsi composé : les garçons d'honneur : prince del Drago, MM. Raoul Duval, Brockholst Cutting, Howard Gould, suivis des demoiselles d'honneur misses Béatrice Richardson, Adélaïde Montgomery Cameron et Helen Gould.

» Venait ensuite la fiancée, au bras de son frère.

» Sa robe nuptiale était en satin ivoire avec manches bouffantes attachées aux coudes par des fils de perles ; le corsage, orné de vieille dentelle avec broderies en perles. Le voile, en vieux point d'Angleterre, donné par la marquise de Castellane, se rattachait à des touffes de lys. La longue traîne était portée par les deux neveux de la fiancée, MM. Kingdon et Jay Gould.

» Les demoiselles d'honneur avaient de ravissantes toilettes en drap blanc avec grandes blouses brodées et chapeaux en chiffon noir ornés de plumes d'autruche. Elles avaient à la main des branches d'orchidées *cattleya*.

» Après la cérémonie, les jeunes mariés se sont arrêtés sous un dais de lys où ils ont reçu les félicitations de tous les assistants.

» Puis on s'est rendu dans les salons où l'on a servi le déjeuner par petites tables. Celle des mariés, en forme de fleur de lys, était recouverte d'une nappe de satin ivoire brodé d'or qui portait au milieu une corbeille de fleurs éclairée par de petites lampes électriques.

» Au dessert, le comte Jean de Castellane a porté la santé de son frère et de sa belle-sœur. Tous les convives debout, après avoir acclamé ses paroles, ont vidé les coupes de champagne.

» Après le lunch, on est allé dans les salons où se trouvaient exposés les cadeaux. Toute la haute société américaine avait envoyé des présents :

» Miss Helen Gould, une broche en forme de cœur avec le fameux diamant Esterhazy entouré de onze grands solitaires ; M. et M<sup>me</sup>

George J. Gould, un collier de dix rangs de magnifiques perles de la grosseur d'un pois avec barrettes en platine, portant chacune douze gros diamants ; M. Frank Gould, une chaîne de deux cents diamants ; M. Howard Gould, un grand nœud de diamants avec pendeloques en diamants bleus et rouges ; marquis et marquise de Castellane, un splendide collier de cinq rangs de perles avec cinq barrettes en émeraudes carrées entouré de vingt-quatre diamants ; marquis de Castellane, un anneau en rubis et saphirs ; comte Jean de Castellane, une épigle à chapeau en diamants ; prince del Drago, un fer à cheval en diamants ; le général et M<sup>me</sup> Eckert, une étoile en diamants ; M. et M<sup>me</sup> Edwin Gould, un diadème en diamants, etc. »

Nous pouvons ajouter que les pauvres n'ont pas été oubliés.

Dix mille indigents ont lunched gratuitement dans un immense hall.

Les pauvres de la paroisse du Gros-Caillou ont reçu un don princier : le comte et la comtesse de Castellane ont envoyé au caré, à leur intention, une somme de vingt mille francs.

#### BULLETIN FINANCIER

6 mars 1895.

Le début de la séance a été marqué par des réalisations, mais dans une mesure que n'affecte que fort peu le marché. La hausse n'a du reste qu'à gagner à ce léger temps d'arrêt.

En fin de séance, la hausse a repris et se fait sentir sur l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 finit à 103.57 1/2.

Les actions des sociétés de crédit sont bien tenues. Le Foncier finit à 910. Le Crédit Lyonnais à 845.

Nos grands chemins sont bien tenus sans beaucoup d'affaires. Au comptant marché très calme.

Les fonds étrangers donnent lieu à des transactions actives : l'Italien est à 87.35 ; l'Extérieure s'avance à 77.9/16.

Les mauvaises nouvelles de Cuba qui avaient été répandues hier soir sont démenties.

Les fonds ottomans sont un peu plus calmes qu'hier. On avait répandu le bruit que le Sultan avait ratifié la cession du monopole de l'alcool, c'est seulement le conseil des ministres.

Le Suez s'est avancé de 3,337.50 à 3,350. Les recettes sont à ce jour en plus-value de 4,017,000 francs.

En Banque, marché des valeurs de mines toujours très animé. La Monte Rosa Gold est demandée à 494.25. Nous avons annoncé la vente d'actions des écoles Saint-Paul. Ces titres sont mis en vente à 500 fr. Cet établissement a beaucoup prospéré depuis quelques années.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

#### Bulletin Météorologique du 7 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

|                               | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|------------|--------------|
| Hier soir, à 5 h.             |            | an-dessus 3° |
| Ce matin, à 8 h.              |            | au-dessus 4° |
| Midi,                         | 761 m/m    | au-dessus 7° |
| Hausse,                       | » m/m      |              |
| Baisse,                       | » m/m      |              |
| Température minima de la nuit |            | 0°           |

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

#### Continuation de débâcle

A SAUMUR

Les banquises de la Loire s'effritent et s'écaillent chaque jour peu à peu.

Hier soir, vers quatre heures, il est passé à Saumur une énorme quantité de glaçons.

Toujours dans les tranches depuis la débâcle de Saumur, les propriétaires des bateaux ont eu encore quelques instants d'inquiétude, mais ces glaçons, malgré leur abondance, n'offrent plus de danger. Du reste, il suffit qu'une personne détourne, à l'aide d'une gaffe, les gros glaçons menaçant d'un heurt trop violent la tête des bateaux.

A NANTES

Hier, les glaces situées en aval du pont de la Belle-Croix, à Nantes, ont commencé à dériver vers 3 heures. Elle ont été brisées avec assez de facilité par le *Wattier*, qui les a réduites en glaçons de dimensions inoffensives.

Il n'est resté qu'un amoncellement sous la travée du pont de la Belle-Croix, du côté de la rue Bon-Secours. Ces glaçons sont arrêtés par un établissement de bains qui se trouve le long du quai Turenne. Les bains, solidement amarrés, ne paraissent pas menacés.

L'embâcle persiste à Mauves. La débâcle commence avec une extrême lenteur à Ancenis.

Le canal maritime du bas de la Loire est toujours libre.

La triste épave des bains de la Loire attire toujours la foule aux environs du pont de la Bourse.

Le sauvetage étant désormais reconnu impossible, on les démolit, miette à miette. Tout ce qui peut avoir une valeur quelconque : ferraille, menuiserie, charpente, vient s'accumuler sur les quais ; bientôt, ce vieil établissement ne sera plus qu'un ponton rasé.

La perte subie par M. Deniaud, propriétaire des bains de la Loire, serait, nous assure-t-on, de 20,000 fr. C'est la ruine. Quant au bateau-lavoir, coulé également, on espère le renflouer.

#### La direction du Théâtre

On lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Nous apprenons que la direction de notre Théâtre, campagne 1895-1896, vient d'être confiée à M. Victor Morin, un Angevin.

» Ce choix nous paraît des plus heureux. M. Morin a fait ses preuves et l'on se rappelle avec plaisir les belles soirées qu'on eut lors de son association avec M. Neveu.

» Le nouveau directeur, nommé de lundi soir seulement, s'est mis aussitôt à l'œuvre pour le recrutement de sa troupe et nous sa-

vons que, par dépêche, il a proposé un engagement à un autre Angevin, le baryton Tricot. Ce serait là une excellente recrue. Peut-être aussi reverra-t-on, sous la direction Morin, M<sup>lle</sup> Levasseur et plusieurs autres artistes qui ont laissé à Angers de précieux souvenirs.

» On nous dit aussi que M. Morin se propose de donner au cours de l'Exposition une grande féerie.

» Tous nos vœux accompagnent le nouveau directeur qui nous promet une excellente saison. Connaissant absolument l'esprit angevin, peut-être est-il mieux à même que quiconque de bien faire et pour lui et pour tout le monde, c'est ce que nous lui souhaitons, en lui adressant nos sincères félicitations.

Nous associons nos vœux à ceux de notre confrère angevin ; car nous nous rappelons, nous aussi, les belles soirées que nous firent passer MM. Neveu et Morin en 1886-87. Nous nous rappelons la guerre mesquine qui fut faite à cette direction pour certaine modification — c'est-à-dire certain progrès — que les intelligents et honnêtes directeurs voulurent apporter.

Nous espérons que M. Morin suivra la même voie, celle qui conduit au succès.

#### Engagements volontaires de 3 ans

Nous rappelons que les engagements de 3 ans à admettre du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1895 sont limités aux chiffres ci-après :

Régiments d'infanterie (subdivisionnaires ou régionaux), 5 ;

Régiments de zouaves, 5 ;

Régiments de tirailleurs algériens, 5 ;

Régiments de sapeurs-pompiers de Paris, 5 ;

Régiments d'artillerie, 5 ;

Régiments du génie, 3 ;

Bataillons de chasseurs à pied, 3 ;

Bataillons d'artillerie à pied, 3.

Conformément aux prescriptions de la note ministérielle du 19 novembre dernier, des engagements de trois ans pourront également être reçus pendant le mois de mars au titre de la 5<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte (pour l'atelier d'arçonnerie de l'Ecole d'application de cavalerie).

Le nombre de ces engagements reste indéterminé et dépendra des besoins du service. Les jeunes gens devront, pour être admis à les contracter, exercer l'une des professions suivantes :

Sellier, bourrelier, serrurier, ajusteur, chaudronnier, dessinateur, forgeron, menuisier, charbon.

Ils seront tenus de justifier de l'autorisation du commandant de l'Ecole d'application de cavalerie. Cette autorisation sera donnée sur le vu d'un certificat d'aptitude professionnelle délivrée par le commandant d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie ou par le directeur de l'atelier d'arçonnerie de Saumur.

## AU MOULIN

La vengeance survint. Quoi qu'elle en eût, malgré son amertume, en dépit de sa tension pour se maintenir sur la réserve, miss Clair ne put s'empêcher ni empêcher l'enfant de prendre sa part d'épanchement dans cette fête bourguignonne, ni échapper à l'entraînement général. Pendant six jours, le moulin fut littéralement en fièvre. Dès trois heures du matin, au débouché des artisans, Baptiste, Péline et les domestiques debout, se démenaient, claquaient les portes, montaient, descendaient, braillaient des appels confus. Le bâtiment en ronflait. Comme de juste, la mouture était suspendue ; pendant septembre, on avait activé les meules de façon à pourvoir de farine, pendant cette crise, la clientèle du pays et des alentours. La cueillette commençant un lundi, on cuisait, chaque soir, dès l'avant-veille, quarante ou cinquante miches de pain bis gonflées, dorées, croustillantes, que M<sup>lle</sup> Andrée

ébréçait glougnement. Avant le départ pour la vigne, on procédait à la distribution des pains, une miches par chaque journalier. On servait le fromage de Saint-Florentin qui beurre la croûte humectée de vieux marc ; et on empilait sur le haquet, derrière les tonneaux, outils, vêtements de rechange, la fournée enfermée dans un sac, les musettes gonflées de « godets » d'étain, de saucissons et de noix composant le déjeuner de huit heures, et les baricauts de vin. La mise en marche enlevée au pas de charge avec des chansons, hommes et femmes, garçons et filles, tous clients ou connaissances, se pinçant, se poussant, s'interpellant, entreprenant une bande de collègues dirigée vers le même fluage, la menuiserie allumait ses fourneaux pour le *rata* de midi : farcis aux choux, poitrine de veau braisée, gibelotte de lapins, épaule de mouton flanqués de pommes de terre, d'oignons, de carottes et de navets, qui mijotaient sur feu doux un quart de cadran d'horloge. Clair, Andrée, Blanchette et les autres servantes épluchaient, grattaient, lavaient les légumes pendant que M<sup>me</sup> Boyer « revenait » les viandes dans le lard. Et c'étaient, de deux en deux heures, les déchargements et les défoncements

des futailles bondées de raisin « raffé », au grand épanouissement de M<sup>lle</sup> Andrée armée d'un chalumeau de paille et sifflant le moult sous l'œil complaisant de la « vierge d'Erin » qui, engrenée dans le mouvement de vie et de gaieté victorieux de ses papillons noirs, humait sa gorgée à l'instar d'une Bourguignonne chevronnée. Par le soupirail de la cave creusée au-dessous du perron, on transvasait le vin dans les cuves, à l'aide d'un large cheneau de bois. En glissant sur le cheneau, ce jus dégageait une fumée, une poussière de rosée mauve sucrée, luisant au soleil comme une égrissée d'améthystes ; et des guêpes en ribote, ailes et pattes poissées, rognonnaient, festonnaient et se cognaient à la gueule du soupirail dont l'obscurité les dépitait, furieuses qu'on escamotât leur sirop capiteux.

Midi sonnant, — les vignes étant distantes du moulin d'environ trois kilomètres, — François, le second farinier promu à la dignité de charretier, hélait Péline dans la cour.

— Ohé, patronne ! on vous espère là-bas. L'appétit sonne la cloche.

Aussitôt le déchargement et l'entonnement aux cuves effectués, on calait sur le haquet l'énorme cocotte de fonte où tressaillait encore

le bouillonnement de la victuaille, les bannettes renfermant le couvert d'étain et les accessoires, l'extra spécial aux maîtres, notamment à M<sup>lle</sup> Andrée et à miss Clair : jambon en daube, terrine d'un lièvre tué légalement ou colleté par le flotteur, galette, fruits, café, que la fillette et son institutrice négligeaient pour se guêder du « frichti » savoureux et violemment pimenté des simples vendangeurs. Chacun de ces derniers, assis en plein gazon sur la lisière du pré bordant la vigne, creusait dans son tourteau — la mie soigneusement réservée — un trou que Péline, brandissant une louche, remplissait de viande et de légumes. M<sup>lle</sup> de Nesves, copiant les camarades, évidait son michon et se rangeait à la file pour toucher sa portion. Baptiste et les hotteurs mangeaient sur le cul des futailles retournées, en guise de table ronde. Et, pendant le repas, des « attrapes », des laquineries, des facéties monstrueuses qui roulaient Andrée terrassée par le fou rire et provoquaient même, accidentellement, un pouffement contraint chez la préceptrice. La menuisier lâchait la bride en vertu de notre dicton de vignoble : « Ventre qui vente, bouche qui rit, c'est le Paradis ! » Tranquille gaminait autant que ses gagistes, jetait la casquette de l'uu

Les autres corps de troupe de cavalerie ne recevront aucun engagement de trois ans.

Les engagements de trois ans seront, notamment en ce qui concerne les jeunes gens ayant participé au tirage de la classe de 1894, réservés de préférence à ceux qui doivent être utilisés comme ouvriers ou comme musiciens.

Les engagements volontaires de quatre ou cinq ans continuent à être admis, pour tous les corps de troupe d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, sans limitation de nombre.

#### Nécrologie

Nous apprenons la mort de M<sup>me</sup> Peltier, belle-mère de M. le commandant Menuau et de M. Fortuné Rousselet, percepteur à Angers.

Nous adressons aux familles Peltier, Menuau et Rousselet, si cruellement éprouvées, l'expression de nos sentiments de respectueuse condoléance.

Les obsèques de M<sup>me</sup> Peltier ont eu lieu ce matin, à 10 heures, à Antoigné.

#### Les obsèques du sous-lieutenant David

On écrit de Chalons-sur-Marne, 5 mars :

« Hier, à quatre heures ont été célébrées les obsèques du sous-lieutenant Abel David, noyé si malheureusement samedi dernier. Il avait vingt-quatre ans.

» Le général Hervé, qui effectuait sa première sortie officielle à Chalons, tous les généraux et officiers de la garnison ainsi que les autorités civiles assistaient à cette triste cérémonie.

» A la gare, le colonel Ploix, commandant le 25<sup>e</sup> régiment d'artillerie, a fait en termes émouvants l'éloge du défunt.

» Le corps a été transporté à Tours. »

On lit dans le *Messenger* de Tours :

« Hier matin, à huit heures, ont eu lieu, en l'église La Riche, les obsèques de notre malheureux compatriote. Une foule considérable, où se remarquaient un grand nombre d'officiers de Tours, suivait le convoi.

» Les cordons du poêle étaient tenus par quatre lieutenants, représentant chacun des régiments de la garnison. Nul discours n'a été prononcé, mais les larmes de tous ont traduit, mieux que les paroles, l'émotion douloureuse que cette mort a causée en notre ville. »

#### La promotion Canrobert

La division des élèves officiers sortie ces jours derniers de Saint-Maixent a eu l'heureuse idée de prendre le nom de « Promotion Canrobert », en souvenir du dernier maréchal de France.

Puisse la grande ombre de Canrobert protéger nos futurs sous-lieutenants !

Le n<sup>o</sup> 1 de la promotion de sortie est le ser-

gent Maury, du 4<sup>e</sup> tirailleurs, qui était entré également le 1<sup>er</sup> à l'École.

#### BRESSUIRE

##### Tentative de vol à la poste

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* raconte qu'avant-hier matin, à Bressuire, les employés de la poste, en faisant la levée de la boîte centrale, constatèrent avec surprise que les lettres étaient renfermées dans un filet, qui était retenu à l'ouverture de la boîte par un cadre en fil de fer.

Ce filet avait été introduit certainement par un voleur qui espérait pouvoir le retirer avec son contenu.

Seulement le filet étant trop plein n'a pu sortir et le voleur a été forcé de l'abandonner dans la boîte.

#### Les bœufs américains

Voici le texte de l'important arrêté signé par le ministre de l'agriculture, concernant le bétail d'Amérique :

« Le ministre de l'agriculture, vu la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux et le décret du 22 juin 1882 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ; considérant que des maladies contagieuses qui n'existent pas en France sévissent dans les Etats-Unis d'Amérique sur les animaux de l'espèce bovine, et que, des cas en ayant été constatés sur les animaux importés de ce pays en Europe, il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir l'introduction de ces maladies sur notre territoire ; vu l'avis du comité consultatif des épizooties ; sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture, arrête :

» Article premier. — L'importation en France et le transit des animaux de l'espèce bovine provenant des Etats-Unis d'Amérique sont interdits par nos frontières de terre et de mer, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

» Toutefois les animaux de l'espèce bovine qui auront été expédiés des Etats-Unis avant le 24 février 1895 seront admis à l'importation en France sous réserve d'être présentés dans les conditions réglementaires fixées pour l'admission en France des animaux importés.

» Art. 2. — Les préfets des départements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. »

#### Moyen de reconnaître la falsification du nitrate de soude

Le salpêtre du Chili est toujours d'un prix assez élevé. Aussi la falsification de cet engrais continue-t-elle à se pratiquer de la part des marchands sans conscience. On sait qu'elle a lieu par le mélange souvent en fortes proportions, de sel marin, de kainite, ou d'autres sels de Stassfurt à bon marché. Malheureusement,

plus alerte sur le sarment. « Cinq sous de supplément, si on gagne la belle heure ! » trompette Baptiste, quand ses poumons refusent le service. Et, sur cet accroît de gain inattendu, les manouvriers taillent et brûlent la besogne. Les hotteurs ne suffisant plus au levage des paniers remplis le temps d'un éclair, Tranquille, Grand-Claude — qui ne manque pas une occasion de se chamailler avec Blanchette à propos de sa lenteur, quitte à brasser pour elle, en un clin d'œil, la moitié de sa tâche — François endossent le « cachemire d'osier » et donnent le coup de main suprême. Cinq heures tintant aux leurs amollies du soleil, la vigne entièrement déshabillée après l'inspection finale de M<sup>me</sup> Boyer et de son farinier, la bande décroche ses paniers et ses sabots ; les femmes se rajustent, tapeat et bouffent les cotillons, redressent les bonnets, lissent leurs cheveux avec la salive. Les « messieurs » revêtent en hâte le bourgeron, la blouse, le gilet et la coiffure propres. François et les hotteurs chargent les derniers tonneaux et, au signal du retour marqué par une sonnerie de coups de fouet pétillant comme des étincelles, la coterie — ses engins et nippes de fatigue entassés derechef sur l'arrière du haquet — reprend le che-

ment, il n'est pas possible à l'œil nu de reconnaître avec certitude l'addition des sels précités au nitrate de soude.

On pourrait toutefois, paraît-il, en procédant de la façon suivante, s'assurer de la pureté d'une livraison de nitrate de soude. On place dans une cuillère en fer un petit échantillon à essayer, et on la met au-dessus d'un feu de charbon. Si la marchandise est pure, l'échantillon se fond lentement et tranquillement en cinq minutes, et commence cinq minutes plus tard à brûler avec une flamme bleuâtre. Si l'échantillon renferme, au contraire, du chlorure de sodium ou des sels de Stassfurt, il est à peine sur le feu qu'il commence à cracher et à donner lieu à de petites explosions.

#### Etat Civil de Saumur

##### NAISSANCES

Le 5 mars. — Léon-André Guillon, à l'Hospice ; — Georges-Eugène-Marcel Pelauau, Grande-Rue.

##### DÉCÈS

Le 5 mars. — Marguerite Delquel, épouse de Pierre Faure, 87 ans, quai de Limoges, 60 ; — Angéline-Herminie Devanne, 5 jours, rue de Fontevrauld.

Le 6 mars. — Maurice Patenottré, 13 mois, rue Courcouronne, 3.

Le 7. — Ernestine Lasnier, épouse de Louis Dubois, sans profession, 43 ans, rue Duplessis-Mornay, 43.

## FAITS DIVERS

### Dîner Géographique

Un homme âgé de Carantan, Douai d'un air Digne, était Laon dernier, Dinan dans un restaurant de Paris, à cinq Eure du soir.

— Servez-moi bien, dit-il, j'ai une faim qui me Creuse l'estomac, faites-moi faire Bone Cher, je vous donnerai de l'Argentan que vous voudrez, et surtout que chaque Metz Vienne à son Tours ; en effet, Savenay selon Sées désirs.

A peine fut-il à table qu'il ôta ses Gand, releva sa Manche et dit Avallon, Tonnerre !

On lui servit Po Tage, Paim Bœuf, une volaille Grasse à la d'Aube, un pâté de Foix et autres choses Beaune Ham Angers.

Il commença par les Eu à la coque d'Elbeuf, et prit du vin dans les Pau de Gray, dont il but de granvers Arras et duquel il Falaise médier ; car s'il avait Milleau de Puy, il n'aurait pas senti au Thiers de son repas de grand Meaux dans l'Aisne et du Malo Rhin : il Alets continuer, mais il perdit le Sens, et on fut obligé de l'emporter, ce qui causa une Seine au restaurant.

On le coucha sur un lit de Caen, on lui fit prendre des pastilles de Mantes, du sirop d'èCorce d'Orange et du thé au Rome ; après quoi il fit un bon Somme, dormit toute la

min des Airelles, avec l'entrain du matin, appareillés chacun à sa chacune, roucoulant et détonnant à qui mieux, gigotant, tournant des rondes devant le nez du cheval, simulant le jeu du « fil en aiguille » analogue aux farandoles provençales. Le logis atteint au milieu des fusillades de gaité, des niches et des gauloises, les compagnons trient leur équipement particulier et s'organisent en haie pour recevoir le solde de la journée que leur distribue M<sup>me</sup> Andrée elle-même, détentrice du sac de monnaie, sous le contrôle de M<sup>me</sup> Boyer vérifiant l'exactitude de la paie. Le verre « de l'étrier » sablé à la sauté de la patronne, le monde se réengage pour le lendemain et, le mot d'ordre pris, regagne cahin caha ses paillots, content et rompu.

(A suivre.)

A. M.

#### Samedi 9 Février

Exposition et Grande Mise en Vente des NOUVEAUTÉS DE LA SAISON Printemps et Eté, chez

## CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans

Nuits, se réveilla le lendemain matin, frais et dispos et fort comme un Lyon.

Il Jura de ne plus faire de pareilles prouesses et dit au traiteur :

— Je vous Ségre des soins que vous avez pris de ma Perseonne. Il remercia Toule monde, se Privas de liqueurs, but seulement un verre d'eau pour Reims et Sedan, donna des éRennes au Servietour et partit pour Marseille.

#### BOURGUEIL, 5 mars

Froment (l'hectol.), 13 50. — Seigle, 7 75. — Orge, 8 50. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, 5 50. — Haricots de Soissons, 31 fr. — Petits blancs, 27 fr. — Haricots rouges, 24 fr. — Beurre, le kil., 2 40. — Œufs, la douzaine, 1 fr. — Dindons, la pièce, 7 50. — Canards, 2 20. — Poulets, la pièce, 2 50. — Oies, 3 25. — Pigeons, » 85. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 2 05. — Mouton, 2 10. — Porc, 1 70.

**SOURDS** Vous entendrez bientôt si vous adoptez la Méthode infailible Ramognino qui a obtenu plus de 16,000 cures dont voici des preuves. Viennent d'être guéris : M<sup>me</sup> Lelu, à Samois (Marne), d'une surdité de 13 ans ; de Mazenod, au Plessis (Seine-et-Marne), d'une de 40 ans ; Foudrignier, à Fournies (Nord), d'une de 15 ans ; Thiriel, à Demanges-aux-Eaux, d'une de 21 ans ; A. Hugonard, à Saint-Chamond (Loire), d'une de 15 ans ; Sœur Fulgence, supérieure à l'Hospice de Buzançais, a été aussi guérie de surdité, etc. Ecrire à M. le Directeur de l'Institut Ramognino, à Marseille, qui envoie sa notice contre un timbre de 15 c.

## Chronique Viticole

### Hygiène et Soins des Vins

D'un rapport de M. A. Moutoy, il résulte que le filtrage serait, à l'heure actuelle, le dernier mot de la science pour la conservation des vins ; mais en attendant que le temps et l'expérience aient sanctionné le fait, et que la pratique en soit devenue facile et commune, ne négligeons aucun des procédés qui ont fait leurs preuves.

L'hygiène, qui comporte des soins multiples, n'est pas un mot impropre, car le vin est un être vivant.

Le vin a son enfance, sa jeunesse, sa virilité, sa vieillesse et sa décrépitude. Il végète sans cesse, sous l'action de deux éléments principaux : le sucre et l'alcool. Le sucre, en se transformant lentement, nourrit le vin, l'alcool le soutient. Mais le vin contient d'autres substances, la matière colorante surtout, qui, à la longue, finissent par décomposer le sucre et l'alcool.

Le vin a donc une durée plus ou moins longue, selon l'année, la bonne fermentation, le cru, le local et les soins du vigneron.

De plus, comme gouverne, et pour l'intelligence de la manipulation du vin, il ne faut pas oublier que l'élévation de la température extérieure produit la fermentation dans le vin, comme elle produit la végétation dans la vigne.

Il y a donc une véritable analogie entre la vie du vin et celle de la vigne. Le vin, en effet, travaille juste aux époques où la vigne pleure, fleurit et mûrit ses fruits ; donc, à ces époques, il ne faut pas toucher au vin, à moins d'une absolue nécessité.

Enfin, il ne faut jamais perdre de vue cet axiome, aussi vraie en pathologie vinicole qu'en pathologie animale : Il vaut mieux prévenir que d'être obligé de guérir les maladies.

Ces principes émis, nous allons étudier en détails tous les procédés hygiéniques et thérapeutiques consacrés par l'expérience ; la propreté des vases vinaires, les caves, le méchage, l'ouillage, le collage et le soutirage.

Conservé le vin et en développer les qualités est un art admirablement compris et pratiqué en Champagne, en Bourgogne et surtout dans le Bordelais ; mais dans le Centre, si on le connaît, il faut avouer qu'on le néglige beaucoup ou qu'on l'applique fort mal.

#### PROPRETÉ DES VASES VINAIRES

Les germes des maladies du vin ne sont pas seulement dans les cuves, où fermente le moût, mais aussi, et encore plus peut-être, dans les fûts. C'est là, principalement, qu'on le sache bien, que ferments, microbes et mycodermes de tout genre élisent domicile. Ils se cachent dans les fentes, les interstices du bois, dans les restes de lie surtout, et même dans le tartre qui s'attache aux parois des douves, qu'il faut toujours avoir soin de gratter et de faire disparaître.

Il est donc de la dernière importance de ne faire usage que de fûts parfaitement propres, nettoyés, rincés, et rincés encore, jusqu'à ce que la dernière goutte d'eau soit parfaitement claire.

#### NETTOYAGE DES FÛTS

Les soins de propreté du moment, avant la mise du vin en fûts, ne sont rien quand les

soins préventifs n'ont pas été négligés.

Voici un fût qui est vide et encore tout imprégné de vin. Evidemment, si vous y laissez pénétrer l'air, le mycéderme du vinaigre l'aura bientôt envahi, et vous aurez un tonneau qui sentira l'aigre à plein nez.

S'il y est resté un peu de lie, elle ne tardera pas à se décomposer et à communiquer au bois un goût de moisi ou de pourri. Du reste, toutes les moisissures aiment l'humidité et s'implantent immédiatement dans les tonneaux dont on n'a pas soin.

Voulez-vous éviter ces inconvénients? Voulez-vous n'avoir jamais de vin gâté? Voici ce qu'il faut faire: dès qu'un fût est vide, on le lave bien jusqu'à ce que l'eau sorte parfaitement claire; on laisse ensuite égoutter, et avant que les parois intérieures soient sèches, on y fait brûler quelques centimètres de mèche soufrée plus ou moins, selon la grandeur du tonneau, puis on bonde hermétiquement.

On le place ensuite dans des endroits sains, sous des hangars, dans des granges, et non dans les caves humides surtout.

C'est un peu l'habitude de laisser les cuves telles qu'elles sont après la vinification, de ne s'en occuper pour les nettoyer que l'année suivante, quelque temps avant la vendange. C'est une grande faute, surtout pour les cuves en bois. Les vigneronne soigneux non seulement les lavent bien, mais ils prennent la précaution de les badigeonner avec un lait de chaux, qui les protège contre toutes les moisissures possibles.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

## A VENDRE

Sur surenchère du sixième

EN UN SEUL LOT

En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

## UNE MAISON

Et ses dépendances

Cour, Cave, Jardin et Vigne

Sise commune de Méron, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 30 mars 1895, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, lequel a validé la surenchère du sixième faite par M. Gallard, ci-après nommé, le douze février mil huit cent quatre-vingt-quinze, au greffe du Tribunal civil de Saumur, sur le lot unique des biens saisis à la requête des époux Panneau, sur les époux Restiveau, adjugés à M. Borien, tous ci-après nommés, qualifiés et domiciliés, suivant jugement de l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, en date du neuf février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

M. Jules Gallard, cultivateur, demeurant à Balloire, commune de Méron,

Surenchérisseur, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> HENRY LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

En présence ou eux dûment appelés de:

1. Madame Augustine Emery, épouse de M. Louis Panneau, cordonnier, avec lequel elle demeure commune du Vaudelnay-Rillé, et de ce dernier pour l'autoriser et assister;

Ayant poursuivi la vente sur saisie immobilière des immeubles surenchéris;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ DURANCEAU, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

2. M. Paul Borien, clerc d'avoué, demeurant à Saumur, rue de la Basse-Île,

Adjudicataire des biens surenchéris,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> VINCENT LE HAY, exerçant près ledit Tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, numéro 12;

3. M. Louis Restiveau, tailleur de pierres, et Madame Louise Paris, son épouse, demeurant ensemble à Balloire, commune de Méron,

Parties saisies.

Il sera, le samedi trente mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, procédé à la nouvelle adjudication aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une maison, située à Balloire, commune de Méron, composée d'une chambre, grenier au-dessus, cour, cave, jardin et vigne, d'une contenance d'environ sept ares, joignant au nord Chêne, au midi Guyard, au levant la route.

Mise à prix ..... 403 fr.

### DÉSINFECTION DES FÛTS

Les matières pour désinfecter les fûts sont l'acide sulfurique, le sel, la chaux, la soude et la potasse, selon les différents cas de mauvais goût.

La grande industrie dispose d'un autre moyen extrêmement puissant: c'est un jet de vapeur introduit dans le tonneau et qui tue tous les ferments nuisibles.

**Goût d'aigre.** — La soude en cristaux, à cause de son affinité avec l'acide acétique, enlève parfaitement le goût d'aigre.

Après avoir rincé le tonneau à l'eau chaude, on y verse, par pièce de deux cent vingt-cinq litres, un kilo de soude, dissoute dans cinq litres d'eau bouillante; on l'agite ensuite, on le roule dans tous les sens et on le place sur l'un et l'autre fond. On renouvelle la manœuvre plusieurs fois dans la journée, afin que les douves soient bien imprégnées de la dissolution.

Il en résulte un acétate de soude très soluble dans l'eau. On termine l'opération par deux rinçages, un à l'eau chaude et un à l'eau froide, qui entraînent tous les sels et toutes les impuretés.

**Goût de pourri.** — Ce goût est beaucoup plus difficile à faire disparaître. M. Paul Lescour, dans son beau traité *pratique des vins*, préconise la dissolution suivante: par pièce de 225 litres, 70 grammes de chlorure de chaux versés dans le fût, par dessus 45 à 20 litres d'eau bouillante. Après l'avoir roulé et fortement agité, on le laisse en repos pendant douze heures. On vide ensuite l'eau et le

chlorure et on rince deux ou trois fois à l'eau froide.

A mon avis, quand on se trouve en présence du goût de pourri bien prononcé, comme celui de moisi, ce qu'il y a de mieux à faire c'est de défoncer le tonneau et de le laver, avec raclage et brossage énergiques, à l'acide sulfurique. On complète l'opération par plusieurs rinçages avec une dissolution de soude de potasse et d'eau froide pour terminer.

### Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par Malle-Brun, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instructive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie Quantin, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de Clerget, de cartes et de plans en

couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par Erhard. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs Jules Rouff et Cie la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,  
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois.  
Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris  
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERUIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

### DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le six mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, le cent. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DAUPHIN.

Pour les renseignements, s'adresser:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2<sup>o</sup> Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

### UN VASTE MAGASIN

Situé rue du Port-Cigogne, à Saumur,

Actuellement occupé par le dépôt de la Société Nautique.

S'adresser à M. GODET, 20, quai de Limoges.

### A Louer de suite

## MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

### A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

### Demandes d'Emplois

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

ON DEMANDE domestique bonne Od'enfants, munie de bons certificats. S'adresser au bureau du journal.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

## A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

### IMPORTATION DIRECTE DE PRODUITS D'ESPAGNE

## J. VICENS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1, et rue de la Tonnelie

PRIMEURS, Fruits secs, Oranges et Citrons

Vins d'Espagne pure nature

VINS FRANÇAIS, EAU-DE-VIE, RHUMS, COGNACS ET LIQUEURS

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT FILS

Conserves Supérieures

|                            |      |                  |      |
|----------------------------|------|------------------|------|
| Petits pois, la boîte. . . | 0 85 | — 1/2 boîte. . . | 0 50 |
| Petits pois Amieux. . .    | 1    | » — — —          | 0 60 |
| Haricots verts. . . . .    | 0 85 | — — — —          | » »  |
| Haricots verts Amieux 1    | » —  | — — — —          | 0 60 |

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.  
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

## MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

|                               |   |                                    |
|-------------------------------|---|------------------------------------|
| Vin rouge 35 c. le litre. . . | { | 26 litres pour 25                  |
| — blanc 45 c. — — — —         |   | Livraison à domicile par 6 litres. |

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

## Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

## R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

## BOIS DU NORD ET DU PAYS

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

## E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

|  |      |                      |      |
|--|------|----------------------|------|
| Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . .   | » 50 | la boîte. . . . .    | » 70 |
| — extra — — — — —                        | » 60 | — — — — —            | » 90 |
| Haricots verts moyens, — . . . . .       | » 50 | — — — — —            | » 80 |
| — extra — — — — —                        | » 60 | — — — — —            | » 90 |
| Asperges (qualité incomparable). . . . . | —    | — — — — —            | 1 25 |
| Sardines à l'huile. . . . .              | —    | la boîte depuis. . . | » 35 |

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rodet, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Môtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.